

***AVENANT AU CONTRAT
D'OBJECTIFS
ET DE PARTENARIAT
POUR LA REUSSITE SCOLAIRE
DES ELEVES
DE MONTREUIL
2002 – 2005***

*Contrat conclu entre
le Ministère de l'Education nationale
et
la ville de Montreuil*

- Avril 2002 -

PREAMBULE

Dans notre société actuelle, l'école comme lieu public d'éducation doit être l'objet d'une attention prioritaire et d'une action renforcée de défense et de promotion, même si l'école seule ne peut résoudre les problèmes posés au pays.

L'école constitue, en effet, un espace privilégié d'intégration sociale. Elle a un rôle structurant dans l'ensemble des quartiers de la ville, et en particulier dans les plus fragilisés d'entre eux .

La laïcité qui en constitue un principe essentiel doit être l'objet d'une vigilance et d'une promotion renouvelées.

L'école relève de la responsabilité nationale et l'Etat doit être garant de l'égalité de tous devant le service public d'éducation, ainsi que de son développement pour répondre aux exigences du XXIème siècle.

Pour la part qui lui revient, la municipalité de Montreuil a, au cours du mandat précédent, toujours développé de façon significative ses interventions en direction des écoles et établissements scolaires. Cela s'est traduit, entre autres, par un accroissement des moyens financiers et humains, le rapprochement avec les établissements d'enseignement secondaire, de nouveaux champs d'action et de soutien.

Afin de rendre plus lisible et plus cohérent l'engagement de la ville et de l'Education nationale, un contrat d'objectifs et de partenariat pour la réussite scolaire des élèves de Montreuil a été signé entre la Ministre déléguée à l'enseignement scolaire et le Maire de Montreuil, député de Seine-Saint-Denis, le 24 juin 1999. Véritable outil de contractualisation, au service des élèves de Montreuil, il a permis de développer les initiatives des écoles et des établissements et a renforcé le partenariat Ville - Etat.

Il s'agit aujourd'hui de signer un avenant qui confirme des actions existantes et engage de nouvelles priorités. Ce dernier s'inscrit dans le cadre du « projet de développement » pour le département (2002-2005), dans la continuité du « plan pour la réussite scolaire » et dans le « projet pour l'Académie de Créteil ». Il permet de décliner localement les objectifs d'amélioration des résultats scolaires des élèves, des conditions d'enseignement et de prendre en charge la diversité du public scolaire.

Ces nouvelles actions partenariales sont centrées sur les orientations de l'Education nationale que la ville accompagne, avec un engagement fort, pour la réussite de tous les élèves de la ville : poursuite et généralisation de l'enseignement des langues vivantes, rénovation de l'enseignement des sciences, maîtrise de la langue et du langage, classes à Projet Artistique et Culturel (PAC), relance de l'éducation physique, éducation citoyenne, développement des TICE (Technique de l'Information et de la Communication à l'Ecole) et du B2I (Brevet Informatique et Internet), scolarisation des élèves handicapés, prévention et traitement de la difficulté scolaire.

Par ailleurs, pour favoriser l'échange, l'innovation et la recherche, la ville et l'Education nationale s'engagent à soutenir un projet de recherche-action mettant en réseau des équipes volontaires d'établissements scolaires - écoles, collèges, lycées - appuyées par une équipe de chercheurs. Cette démarche dont l'objectif est d'améliorer la réussite des élèves, permettra à la fois de renforcer les liens entre les établissements scolaires et de mettre en place de nouvelles pratiques professionnelles par la résolution de problèmes au quotidien.

Cet avenant au contrat d'objectifs et de partenariat est proposé au moment où **les projets d'établissement** trouveront un avenant pour la période à venir. Il permettra une mise en cohérence avec les projets d'école et avec les « Contrats de réussite » qui seront également revus dans les trois REP (Réseau d'Education Prioritaire) de Montreuil.

Parallèlement, il est signé au moment où le Conseil régional, responsable des opérations de construction et de rénovation des lycées prévoit, dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) 2002-2008, pour l'Académie de Créteil, un élargissement significatif des places d'accueil y compris en internat.

L'avenir de nos jeunes Montreuillois est engagé. Nul ne peut laisser un enfant, une famille au bord du chemin. Par ce type d'engagement aux côtés de l'école, par le renforcement de ses activités éducatives, sportives, culturelles, placées hors temps scolaire, la ville offre aux familles, aux enfants des quartiers, des lieux de rencontre, de découverte contribuant à leur développement.

La vie des quartiers, malgré les difficultés de certains citoyens se développe. Les projets de la ville et de l'Education nationale se complètent. Ils contribuent à l'émergence d'un projet éducatif global et local, garant de cohérence et de continuité dans la formation des jeunes.

MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT

Les services académiques et départementaux de l'Education nationale, la ville de Montreuil sont engagés dans le contrat développé ci-après et assurent la mise en œuvre et le suivi des objectifs développés et déclinés en dispositifs et en moyens.

La ville, dans la responsabilité qui est la sienne, continuera de faire face à ses missions premières, mais aussi développera les crédits nécessaires à l'accompagnement des projets : 76 225 euros (500 000 francs) supplémentaires seront déployés en 2003 et en 2004.

Afin de suivre la mise en œuvre de cet avenant, un comité de pilotage formé de représentants de l'Education nationale et de la ville se réunira régulièrement. Les différents partenaires seront informés des étapes de mise en œuvre de cet avenant. Les conseils d'école et les conseils d'administration des collèges et lycées seront également des lieux d'échanges afin de suivre l'état d'avancement de cet avenant.

Par ailleurs, pour favoriser l'innovation et la recherche, la ville et l'Education nationale s'engagent à soutenir un projet de recherche-action mettant en réseau des équipes volontaires d'établissements scolaires – écoles, collèges et lycées – appuyées par une équipe de chercheurs. Cette démarche, dont l'objectif est d'améliorer la réussite des élèves, permettra à la fois de renforcer les liens entre les établissements scolaires et de mettre en place de nouvelles pratiques professionnelles par la résolution de problèmes au quotidien et de pratique innovante.

Les conseils d'école et les conseils d'administration des lycées et collèges seront des lieux d'échanges, de dialogues importants avec les parents, facilitant, sur les points qui les concernent, la mise en œuvre des axes forts de cet avenant.

Montreuil, le 3 mai 2002

Le Ministre de l'Education Nationale

Le Maire de Montreuil,
député de Seine-Saint-Denis

Jack LANG

Jean-Pierre BRARD

SOMMAIRE

<i>PREAMBULE</i>	2
1. Enseigner et diversifier les langues vivantes de l'école primaire au lycée	6
1.1. Développement de différentes formes d'enseignement des langues	
1.2. Dynamisation des échanges internationaux	
2. Rénover l'enseignement des sciences et renforcer le dispositif « main à la Pâte »	11
3. Développer la maîtrise de la langue et du langage	13
4. Mettre en œuvre les classes à Projet Artistique et Culturel (PAC) et accompagner les projets culturels et sportifs	16
5. Eduquer à la citoyenneté, lutter contre la violence	19
6. Développer les Techniques de l'Information et de la communication à l'Ecole (TICE) et le Brevet Informatique et Internet (B2I)	22
7. Scolariser les élèves handicapés	24
8. Prévenir et traiter la difficulté scolaire	25
9. Améliorer l'orientation des élèves	27
10. Développer l'enseignement supérieur	29

1. ENSEIGNER ET DIVERSIFIER LES LANGUES VIVANTES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AU LYCÉE

L'apprentissage des langues vivantes à l'école s'inscrit aujourd'hui dans un plan pluriannuel de l'Éducation nationale. Il revient à l'école primaire de doter les élèves de capacités de communication dans une langue autre que la langue nationale et cet enseignement appartiendra aux programmes officiels qui seront mis en œuvre dès la rentrée 2002.

Il vise la construction de compétences spécifiques qui sont de nature à enrichir l'enseignement du français. Il permet également de développer l'intérêt pour des réalités culturelles différentes et d'ouvrir les élèves sur le monde extérieur.

Pour allier diversification linguistique et continuité des apprentissages, une carte des langues sera élaborée dans le district qui comprend les villes de Montreuil, Bagnolet, Rosny Sous Bois, Romainville et Noisy le Sec. Dans cet objectif, les apprentissages commencés à l'école primaire pourront, sans rupture, se poursuivre au collège et au lycée.

L'implantation des langues « de faible diffusion » sera favorisée dans les secteurs où il existe un environnement culturel favorable.

Un effort de formation des maîtres (compétences linguistiques et pédagogiques) sera fait dans le but de permettre aux professeurs des écoles d'enseigner dans leur classe ; des décroissements au sein des écoles primaires seront également favorisés.

Dans le cadre d'une politique rigoureuse des langues vivantes, l'Inspecteur d'Académie envisage le « profilage » de certains postes réservés au mouvement du personnel à des professeurs des écoles habilités dans la langue définie. Le recrutement des intervenants extérieurs, l'appel à des assistants étrangers, le recours aux personnels du second degré sera favorisé pour assurer l'organisation de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles primaires de Montreuil.

En collège, les élèves pourront entreprendre l'étude d'une seconde langue vivante dès la classe de sixième tout en poursuivant l'apprentissage commencé à l'école primaire.

Au lycée, cette ambition se déclinera de la manière suivante :

- le rapprochement progressif des niveaux de compétences dans les deux langues dont les élèves ont engagé l'étude avant d'arriver au lycée
- le maintien de la troisième langue vivante, quelle que soit la série choisie
- le maintien ou la diversification de l'offre de langues vivantes présente dans l'établissement

Collèges et lycées seront par ailleurs liés par un développement de sections européennes.

1.1. Développement de différentes formes d'enseignement des langues

Dans cette perspective, outre les sections européennes au collège et au lycée, il est proposé de soutenir des initiatives permettant l'utilisation de la langue au service d'autres disciplines.

L'emploi des langues vivantes sera valorisé dans le plus grand nombre possible d'occasions, en particulier :

- lors des itinéraires de découvertes au collège et des travaux personnels encadrés au lycée
- par la mise en place d'aide individualisée en langues en classe de seconde

Le recours aux assistants de langues sera développé, en cohérence avec l'objectif de conduire progressivement le maximum d'élèves à pratiquer les langues en situation de communication.

L'apprentissage des langues, comme outil de communication, sera soutenu par le développement des T.I.C.E dans les écoles, les collèges et les lycées :

- utilisation d'Internet,
- entraînement en laboratoire de langues,
- usage de ressources numérisées ...

A cet effet, il sera nécessaire de prévoir pour les enseignants les ressources nécessaires :

- formation à l'utilisation des TICE dans l'enseignement des langues
- pôle de ressources informatiques et multimédias
- coordination pédagogique et maintenance du matériel

1.2. Dynamisation des échanges internationaux

L'enseignement des langues vivantes comporte une dimension d'ouverture internationale qui constitue une chance pour l'extension de la compétence linguistique des élèves et la découverte d'autres cultures. Les initiatives dans ce sens seront soutenues :

- correspondance scolaire
- voyages linguistiques et culturels
- partenariats avec des établissements étrangers pouvant se traduire par des rencontres de moyenne durée
- accueil d'étudiants ou d'enseignants étrangers dans un internat

Le Conseil Régional ayant arrêté dans le PPE 2002-2008 le principe de création d'un lycée dans le Sud du département (une des communes participant à l'Association des Communes du Territoire de l'Est Parisien - ACTEP -), il est souhaité de lui donner une « coloration » internationale.

Niveau d'enseignement	Stratégies et moyens côté ville (2002-2005)	Stratégies et moyens côté Etat (2002-2005)
Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un crédit spécifique de soutien pour l'achat de manuels, fiches ou matériel ▪ Soutien aux échanges et coopérations internationales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de la carte des langues dans le district avec suivi école / collège / lycée ▪ Couverture des classes de CE2, CM1, CM2, à la rentrée 2002, en favorisant la diversité des langues rares ▪ Fléchage au mouvement des personnels de postes de « langues » pour installer durablement l'enseignement des langues, dès 2002 ▪ Transformation de certains ELCO (Enseignement et Langue de Culture d'Origine) en enseignement facultatif organisé sur le temps scolaire
Collèges	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des coopérations avec les villes jumelées ▪ Soutien financier aux projets de coopération avec des établissements scolaires étrangers ▪ Soutien financier aux projets de séjours à l'étranger ▪ Développement du partenariat avec les offices de coopération OFAJ, OFQJ... (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, Office Franco-québécois pour la Jeunesse) ▪ Travail avec la Région, le Département et l'Education nationale pour la création d'un internat au lycée <i>J. Jaurès</i> ▪ Soutien aux projets de classes européennes ▪ Demandes de la ville au Conseil Général et au Conseil Régional d'équipements en laboratoires de langues 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite du travail de diversification des langues en LV1 (langue vivante 1) et LV2 (langue vivante 2) ▪ Création du portugais en LV2 aux collèges <i>Fabien et Marais de Villiers</i>, rentrée 2002 ▪ Création de l'arabe LV2 au collège <i>Politzer</i>, rentrée 2002 ▪ Ouverture, à titre expérimental, de classes à deux langues vivantes en 6^{ème} aux collèges <i>J. Moulin, Lenain de Tillemont et J. Jaurès, Berthelot</i>, rentrée 2002 ▪ Maintien de l'italien en LV1 aux collèges <i>J. Jaurès et Lenain de Tillemont</i> ▪ Création de classes européennes d'allemand aux collèges <i>J. Moulin</i> (septembre 2003) et <i>Paul Eluard</i> (septembre 2004) ▪ Création de classes européennes (italien) aux collèges <i>J. Jaurès et à L. de Tillemont</i> (septembre 2003) ▪ Travail avec la division Académique aux Relations Internationales et à la Coopération (DARIC) ▪ Echange de cadres ▪ Ouverture de postes d'assistants aux collèges

<p style="text-align: center;">Lycées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de l'ACTEP, la ville propose que ce bassin de près de 650.000 habitants se dote de structures scolaires et d'enseignement supérieur de qualité. Le lycée international peut, dans ce cadre, s'aménager dans les anciens hôpitaux de Neuilly-sur-Marne avec l'aide de l'Etat et de la Région ▪ Soutien aux projets d'échanges internationaux de cadres enseignants ▪ Création d'un internat en partenariat avec le département et la région 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de la diversité des langues existantes : trois LV1, cinq LV2 et deux LV3 ; option langue de complément ; deux langues anciennes ▪ Ouverture du chinois LV2 au <i>lycée J. Jaurès</i> (septembre 2002) ▪ Ouverture portugais LV2 du collège au lycée en septembre 2005 ▪ Projets de classes européennes et développement de l'accueil d'assistants de langue ▪ Création de sections internationales ▪ Développement de l'utilisation des TICE (laboratoire de langues, correspondance scolaire par Internet, TPE (Travaux Personnels Encadrés) centré sur les langues ...) ▪ Voyages culturels et linguistiques, échanges avec des lycées étrangers ▪ Jumelage avec des lycées étrangers ▪ Accueil d'élèves étrangers dans l'enseignement du secondaire et du supérieur
<p style="text-align: center;">Enseignement supérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux initiatives permettant l'échange d'étudiants dans le cadre de l'Union Européenne mais aussi dans les relations avec l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stages professionnels d'élèves de STS à l'étranger (Section de Technicien Supérieur)

CARTE DES LANGUES A MONTREUIL

		COLLEGES								
		J. Jaurès	Col. Fabien	G. Politzer	J. Moulin	Lenain de Tillemont	Marais de Villiers	M. Berthelot	Paul Eluard	Cond.
Ang.	LV1	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	LV2	x		x	x	x	x	x	x	x
All.	LV1	x		x	x	x	x	x	x	x
	LV2			x	x	x	x	x	x	x
Ital.	LV1	x				x				
	LV2		x			x				
	LV3		x							
Esp.	LV1									
	LV2	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	LV3		x							
Ara.	LV1									
	LV2		x							
Chin.	LV1									
	LV2		x							
Port.	LV1									
	LV2		x				x			

Septembre 2002

Classes européennes 2003/2004

Enseignement à la rentrée 2001

Septembre 2003

Septembre 2004

2. RENOVER L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ET RENFORCER LE DISPOSITIF « MAIN A LA PATE »

Dans les années 1970, les activités dites « d'éveil » donnent une forte impulsion à l'enseignement des sciences basée sur une conception constructiviste qui affirme que « le savoir de l'enfant est toujours un savoir construit par lui-même ». La circulaire du 19 juillet 1996 pour le développement de l'enseignement des sciences à l'école primaire définissait de manière rigoureuse le contenu des programmes en insistant sur « la manipulation » et le « caractère concret » de cet enseignement.

C'est dans ce contexte que naît l'opération « Main à la pâte » (MAP) pour lutter contre l'échec de l'enseignement des sciences à l'école primaire en France, inspirée par le professeur Charpak, Prix Nobel, et l'Académie des Sciences, d'après les observations faites dans les quartiers défavorisés des Etats Unis. Cette opération a rapidement un rayonnement important : elle a permis de constater des acquisitions dans le domaine scientifique mais aussi des évolutions positives dans le comportement social des élèves et dans la maîtrise de la langue.

L'opération « Main à la pâte » s'est développée à Montreuil dès 1999 à l'école Diderot 1 : le professeur Charpak, prix Nobel de physique, et Madame Ségolène ROYAL, alors ministre déléguée à l'enseignement scolaire, se sont rendus, en présence de l'inspecteur d'Académie et du maire de Montreuil, dans une classe « MAP », pour reconnaître et encourager cette initiative. La ville a souhaité être partenaire et a organisé, en partenariat avec l'Education nationale, une visite des écoles de *Vaulx en Velin*, dans *le Rhône*, où toutes les écoles de la ville sont engagées dans ce dispositif.

Depuis 1999, à Montreuil, cinq écoles sont entrées dans le dispositif « Main à la pâte » (Diderot 1, E. d'Orves, R. Rolland maternelle, Joliot-Curie 2 et Voltaire). Depuis 2001, toute la ville de Montreuil est « site expérimental », dans le cadre d'un dispositif national piloté par l'Académie des Sciences, l'Institut National de Recherches Pédagogiques (INRP). Les écoles concernées bénéficient d'aide et d'accompagnement spécifiques et communiquent avec le site Internet « MAP ». La ville de Montreuil soutient largement ces initiatives, à la hauteur d'une enveloppe financière de 4574 euros (30 000 francs), complétée par une enveloppe de la même somme provenant de l'INRP.

« Le Plan de Rénovation des Sciences et de la technologie à l'école », lancé par le ministère de l'Education nationale en juin 2000, intègre cette opération « Main à la Pâte » et préconise un renforcement de cet enseignement : seule l'école permet de construire les bases de la culture scientifique indispensable au développement de toutes les formes d'intelligence, à la poursuite d'études, à l'exercice de la citoyenneté. Ces orientations précisent qu'une évaluation des acquis des élèves en fin de CM2 sera organisée au plan départemental : les enfants de Montreuil, comme tous les élèves du département, passeront cette évaluation avec leur maître en mai 2002.

Cette vaste entreprise concerne l'école primaire mais préfigure également des changements dans le second degré. Dans les collèges et les lycées, l'enseignement des sciences fait l'objet, depuis la rentrée 2000, d'une rénovation pédagogique visant à donner plus de place aux investigations réfléchies, complétées, le cas échéant, par une recherche documentaire de façon à favoriser le développement des capacités des élèves à argumenter de façon rigoureuse.

Les enseignants de Montreuil des collèges et lycées s'engagent dans ces nouvelles stratégies pédagogiques, dans le souci d'une meilleure continuité des apprentissages.

Niveau d'enseignement	Stratégies et moyens côté ville (2002-2005)	Stratégies et moyens côté Etat (2002-2005)
Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux projets de classe ou d'école ▪ Développement des partenariats avec les entreprises publiques et privées ▪ Développement des conventions avec la Cité des Sciences, la Fondation 93, le Palais de la Découverte, le musée des Arts et Métiers, les écoles d'ingénieurs ▪ Doublement de l'aide spécifique au dispositif « Main à la pâte » (9147 € / 60.000 F) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir Montreuil comme site pilote MAP ▪ Accompagnement pédagogique des écoles MAP (dispositif départemental) qui comprend 22 classes ▪ Elaboration d'une évaluation en sciences et technologies pour tous les élèves de fin de cycle 3, en mai 2002 ▪ Dotations pour les écoles 4574 € / 30 000 F de l'INRP
Collèges	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux projets de classe ou d'établissement ▪ Développement des partenariats avec les entreprises publiques et privées ▪ Développement des conventions avec la Cité des Sciences, la Fondation 93, le Palais de la Découverte, le musée des Arts et Métiers, les écoles d'ingénieurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation de l'outil vidéo et de l'outil informatique dans les démarches scientifiques (EXpériences Assistées par Ordinateur - EXAO) ▪ Atelier scientifique <i>au collège Lenain de Tillemont</i> en partenariat avec le Palais de la découverte et la Cité des Sciences ▪ Participation au concours Kangourou (mathématiques)
Lycées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux projets de classe ou d'établissement ▪ Développement des partenariats avec les entreprises publiques et privées ▪ Développement des conventions avec la Cité des Sciences, la Fondation 93, le Palais de la Découverte, le musée des Arts et Métiers, les écoles d'ingénieurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de l'option MPI (Mesures Physiques Informatiques) au <i>Lycée Condorcet</i> ▪ Atelier scientifique « maths en jean » <i>au lycée J. Jaurès</i> (collaboration lycéens et chercheurs) ▪ Développement de l'EXAO dans les classes scientifiques
Enseignement supérieur		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles) scientifique <i>au lycée Condorcet</i>

3. DEVELOPPER LA MAITRISE DE LA LANGUE ET DU LANGAGE

« C'est la priorité des priorités » qui constitue l'orientation pédagogique majeure définie par le ministère de l'Education nationale au travers de plusieurs textes de cadrage, depuis notamment, la conférence de presse du 20 juin 2000, de Monsieur Jack Lang, ministre de l'Education nationale. La maîtrise de la langue, vecteur de toute connaissance, de toute construction de soi, permet de savoir s'exprimer, de comprendre l'autre, premier acte de tolérance et de respect. L'école maternelle a un rôle clé à jouer, en tant que lieu d'apprentissage du langage oral, afin de donner de meilleures chances à tous pour les apprentissages extérieurs. C'est à l'école, au collège et au lycée que se fortifie le goût de lire et d'écrire dans des rencontres fréquentes et variées avec des livres et des auteurs de qualité, des manuels scolaires, des ouvrages documentaires ou des supports multimédia.

Pour atteindre ces objectifs, un accompagnement pédagogique des maîtres et du corps enseignant est prévu. Le dispositif ROLL (Réseau d'Observation Local de la Lecture) est toujours en place et de nombreuses écoles de Montreuil y participent.

Des centres de ressources académiques et départementaux sont développés ou créés (réseaux CRDP, Centre de Ressources et de Documentation Pédagogique).

La ville de Montreuil s'inscrit dans ce dispositif en organisant un lien entre la bibliothèque municipale, les bibliothèques d'école (BCD) et les centres de documentation et d'information (CDI), des collèges et des lycées. Elle se met à l'écoute, depuis plusieurs années, des projets des écoles mais aussi des collèges. Enfin, elle a développé récemment une synergie entre les centres de ressources documentaires de la ville et certains partenaires culturels et associatifs (compagnies théâtrales, cinéma Méliès), Ecole Nationale de Musique et de Danse (ENMD).

Une analyse fine des publics scolaires est amorcée : ainsi « une malle des livres » est élaborée conjointement par des bibliothécaires de la ville et des enseignants de classes spécialisées pour les élèves en grande difficulté d'apprentissage ; cette malle a été proposée après avoir fait l'objet d'une réflexion commune.

Pour les élèves des collèges et lycées, la venue d'écrivains dans les classes suscite leur créativité.

Au collège, il convient d'apporter une attention rigoureuse à la maîtrise de la langue dans la plus grande continuité possible avec le travail entrepris à l'école élémentaire. Lire, écrire, parler sont des compétences sur lesquelles s'affirme l'existence de l'individu. Elles sont susceptibles d'être améliorées tout au long de la scolarité. Elles concernent tous les domaines disciplinaires même si l'approche technique de la langue française relève plus particulièrement du professeur de français : la maîtrise de la langue se développe et s'enrichit par la diversité des approches, des contenus et des modes de structuration de l'esprit propres à chaque domaine de connaissances.

Dans cette logique tous les professeurs de Montreuil, quelle que soit leur discipline, ont à cœur d'exiger de leurs élèves qu'ils utilisent la langue française avec les caractéristiques de registre, d'orthographe et de syntaxe qui sont les leurs. Les ateliers de lecture, en favorisant dans toutes les disciplines une approche nouvelle de la langue écrite et une mise en œuvre originale de l'expression

orale ont souvent ouvert la voie à des pratiques de lecture collective et individuelle qui mettent en évidence les repères et les méthodes susceptibles de favoriser l'accès à la culture.

Le Centre de Promotion du Livre pour la Jeunesse (CPLJ) est une réalisation forte de la ville et permet des échanges riches avec les enseignants, les parents d'élèves et les jeunes montreuillois.

Ainsi une vie culturelle irrigue tous les niveaux de l'institution scolaire à Montreuil et couvre le territoire en donnant un signe fort aux élèves quant à l'importance d'une vie culturelle facteur de réussite scolaire, professionnelle future et personnelle.

Niveau d'enseignement	Stratégies et moyens côté ville (2002-2005)	Stratégies et moyens côté Etat(2002-2005)
Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux projets d'école et de classe ▪ Coopération avec la bibliothèque municipale, le théâtre (TDN), le cinéma Méliès ▪ Développement et soutien des coopérations avec les auteurs, les illustrateurs ▪ Développement de la coopération avec le Centre de Promotion du Livre pour la Jeunesse (CPLJ) ▪ Soutien à l'édition de productions de classes (journaux scolaires...) ou d'élèves ▪ Développement des coopérations de la bibliothèque en direction des écoles : <ul style="list-style-type: none"> - « Défi lecture », - mise à disposition de malles de livres, - soutien à la création et au fonctionnement des BCD, ...) ▪ Maintien des livres de prix ▪ Participation au dispositif national ville-lecture 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stages maîtrise de la langue au Plan de Formation continue des enseignants (PDF) ▪ Création d'un centre académique de ressources pour la documentation et la mutualisation de pratiques pédagogiques (Centre Académique Ressources Maîtrise des Langages) ▪ Mise en place de l'évaluation en Grande Section et Cours Préparatoire, avec accompagnement pédagogique ▪ Extension du dépistage des troubles du langage, en liaison avec le service du Docteur Moro ▪ Développement des démarches pédagogiques à partir de l'évaluation CE2 ▪ Participation d'écoles élémentaires au dispositif ROLL (Réseau d'Observation Local de la Lecture) pour accompagnement pédagogique dans les difficultés des élèves aux cycles 2 et 3
Collèges	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux projets d'établissement ou de classe ▪ Coopération avec le CDN (Centre Dramatique National), le cinéma Méliès ▪ Développement et soutien des coopérations avec les auteurs, les illustrateurs ▪ Développement de la coopération avec le Centre de Promotion du Livre pour la Jeunesse (CPLJ) ▪ Soutien à l'édition de productions de classes (journaux scolaires...) ou d'élèves 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de modules « français langue étrangère », pour accompagner les élèves issus de classes non francophones ▪ Travail en ateliers « théâtre » ▪ Travail en ateliers « lecture », au CDI (Centre de Documentation et d'Information) ▪ Classes à PAC ▪ Ateliers « écriture » ▪ Partenariat avec le Salon du Livre de Jeunesse

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des coopérations de la bibliothèque en direction en direction des établissements: <ul style="list-style-type: none"> - « Défi lecture », - mise à disposition de malles de livres, - soutien à la création et au fonctionnement des BCD, ...) ▪ Participation au dispositif national ville-lecture 	
Lycées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux projets de classe ou d'établissement ▪ Soutien aux projets de la part du théâtre et du cinéma Méliès ▪ Développement et soutien des coopérations avec les auteurs, les illustrateurs ▪ Développement de la coopération avec le Centre de Promotion du Livre pour la Jeunesse (CPLJ) ▪ Soutien à l'édition de réalisations de classes ou d'élèves ▪ Développement des coopérations de la bibliothèque en direction des établissements : <ul style="list-style-type: none"> - soutien à la création et fonctionnement des CDI ▪ Aide à la production de journaux scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place en seconde : <ul style="list-style-type: none"> - de projets de classe avec le CDI (Centre de Documentation et d'Information)) pour développer la pratique de la lecture - d'ateliers d'écriture et d'expression dramatique en partenariat avec des associations culturelles ▪ Dans les classes d'enseignement tertiaire, activités qui valorisent l'expression du français dans le cadre professionnel

4. METTRE EN ŒUVRE LES CLASSES A PAC ET ACCOMPAGNER LES PROJETS CULTURELS ET SPORTIFS

L'éducation artistique et culturelle est une priorité de la politique éducative menée à l'école. Elle s'adresse à l'intelligence sensible, trop souvent négligée, en faisant appel à des activités nouvelles et concrètes qui favorisent la rencontre avec l'art et les artistes et développent la réalisation de projets artistiques. Les pratiques artistiques sont essentielles pour la formation de l'esprit et permettent la maîtrise des langages. Elles font naître la motivation pour apprendre, développent l'épanouissement, aiguisent le sens critique des enfants, permettent la compréhension de l'autre. Par les arts, les élèves affirment leur responsabilité en ayant accès à l'héritage culturel commun.

Le plan pour le développement des arts et de la culture présenté par le ministère de l'Education nationale et le ministère de la culture, en décembre 2000, fixe trois objectifs :

- Généralisation à l'ensemble des enfants de pratiques artistiques et culturelles
- Diversification des domaines abordés
- Continuité des actions de la maternelle à la terminale des lycées

L'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans le cadre d'enseignements obligatoires et optionnels, dans les classes à projet artistique et culturel (classes à PAC), initiative nouvelle et novatrice, les activités artistiques et culturelles facultatives (ateliers de pratique artistique des écoles, des collèges et des lycées) et les classes culturelles transplantées.

Les classes à PAC, mises en place dès la rentrée 2001, représentent un support nouveau pour une éducation artistique de qualité. Elles concernent un groupe-classe, de façon obligatoire, et s'inscrivent dans le projet d'école ou le projet d'établissement. Le projet s'inscrit dans les horaires habituels de la classe et concerne des domaines artistiques variés (arts plastiques, musique, théâtre, littérature, poésie, cinéma, danse, architecture, patrimoine, culture scientifique et technique..) Il prend appui sur les ressources artistiques et culturelles locales. Le choix relève de l'équipe pédagogique et permet une rencontre avec des créateurs, des professionnels et la découverte d'œuvres qui vont développer l'élaboration de points de vue et de jugements esthétiques. Les réalisations d'élèves sont encouragées, afin de donner un sens au chemin parcouru. Les classes à PAC bénéficient d'un financement de 610 euros /4000 francs de la part de l'Education nationale qui peut être doublé grâce à la contribution des collectivités territoriales. Le plan précise que les élèves doivent, au cours de leur scolarité et d'ici trois ans, bénéficier d'une classe à PAC deux fois au cours de leur scolarité primaire et d'ici cinq ans, quatre fois dans leur cursus scolaire, de la maternelle au lycée.

La ville de Montreuil est engagée dans un partenariat artistique et culturel fort depuis plus d'une dizaine d'années. La richesse du milieu culturel local et la présence du Théâtre Dramatique National (anciennement Théâtre des Jeunes Spectateurs) ont contribué à la diversité des volets culturels des projets d'école et des projets d'établissement. Le partenariat mis en place dans le cadre du Plan Local d'Education Artistiques (PLEA) a permis aux établissements scolaires de travailler étroitement avec la galerie nationale du jeu de paume, l'Ecole nationale de danse et de Musique et de nombreuses associations et structures culturelles. Afin de contribuer à l'éducation artistique des élèves, elle a mis en place une convention avec le musée d'Orsay et coopère avec la Cité des

Sciences. Elle développe des relations avec les artistes en résidence et développe, à chaque niveau d'enseignement, des coopérations entre les établissements et les différents services culturels de la ville (bibliothèque, cinéma, théâtre, musée).

La ville de Montreuil, dès la création des classes à PAC, s'est engagée auprès de l'Education nationale à accompagner les trente-deux projets validés par l'Education nationale, à hauteur de 610 euros/4000 francs par classe. Elle soutient l'aide aux rencontres artistiques organisées, en mars 2002, au Parc Montreuil) et à terme s'engage à financer une classe à PAC par école, par collège et par lycée.

Niveau d'enseignement	Stratégies et moyens côté ville (2002-2005)	Stratégies et moyens côté Etat (2002-2005)
Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La ville engage 610 € / 4 000 F par projet à PAC et proposera un crédit supplémentaire pour financer une classe à PAC par école ▪ Aide aux rencontres artistiques organisées pour présentation des travaux à PAC (mars 2002, au parc Montreuil) ▪ Coopération et établissement de conventions avec le musée d'Orsay et la cité des sciences, la galerie nationale du Jeu de Paume... ▪ Développement du crédit d'aide aux projets de classes à PAC (1 par école) ▪ Développement des relations avec les artistes en résidence ▪ Aménagement d'un parcours de golf éducatif au parc Montreuil ▪ Aménagement de parcours d'orientation sur les parcs de la ville (course d'orientation) ▪ Développement des coopérations entre les écoles et les différents services culturels de la ville (bibliothèque, cinéma, théâtre, musée EMND) ▪ Développement des coopérations avec les troupes de théâtre en résidence ▪ Présentation aux écoles des projets d'action culturelle autour de l'Exposition internationale de 2004 ▪ Maintien de rencontres natation dans le cadre du projet rénové « natation scolaire » ▪ Soutien matériel et financier à l'organisation des activités sportives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation de 32 projets à PAC en 2001/2002 par l'inspection académique avec une dotation de 10887€ / 71410 F (reconduction et extension à partir de 2002/2003) ▪ Accompagnement de projets articulés autour de la danse, du cirque, de l'acrosport, de la gymnastique rythmique et sportive ▪ Mise en place du golf éducatif (REP Politzer) ▪ Découverte à travers des jeux d'orientation du patrimoine local à l'occasion de la journée « en ville sans ma voiture » ▪ Actualisation du projet pédagogique « natation scolaire » en partenariat avec la ville (organisation de rencontres natation sur Montreuil) ▪ Rencontres EPS (sports collectifs) Mise en place de rencontres « athlétisme » en partenariat ville, CA Montreuil, Conseil général dans le cadre des mondiaux d'athlétisme en Seine Saint Denis (liaison avec la classe à dominante sportive <i>du collège du Marais de Villiers</i>)

<p>Collèges</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du crédit d'aide aux projets de classes à PAC (1 par collège) ▪ Développement des relations avec les artistes en résidence ▪ Développement des coopérations entre les collèges et les différents services culturels de la ville (bibliothèque, cinéma, théâtre, ENMD/ Ecole Nationale de Musique et de Danse, musée...) ▪ Développement des coopérations avec les troupes de théâtre en résidence ▪ Présentation aux collèges des projets d'action culturelle autour de l'Exposition internationale de 2004 ▪ Aménagement d'un parcours au parc Montreau ▪ Soutien matériel et financier aux classes à option sportive 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexion autour de l'ouverture d'une classe CHAM ou à option « danse » <i>au collège J. Moulin</i> ▪ Maintien de la classe CHAM <i>au collège Fabien</i> ▪ Maintien de la classe à option chant choral <i>au collège P. Eluard</i> ▪ Développement de la classe sportive <i>du collège Marais de Villiers</i> ▪ Maintien et développement de l'option tennis du <i>collège Lenain de Tillemont</i> ▪ Développement des ateliers de pratiques artistiques et scientifiques au <i>collège Berthelot</i> ▪ Développement du golf éducatif ▪ Développement de l'axe littéraire et culturel au collège Politzer
<p>Lycées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du crédit d'aide aux projets de classes à PAC (1 par lycée) ▪ Développement des relations avec les artistes en résidence ▪ Développement des coopérations entre les établissements et les différents services culturels de la ville (bibliothèque, cinéma, théâtre, musée, ENMD) ▪ Développement des coopérations avec les troupes de théâtre en résidence ▪ Présentation aux établissements des projets d'action culturelle autour de l'Exposition internationale de 2004 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat de coopération avec le Centre national Dramatique, des troupes de théâtre en résidence, des associations culturelles, la bibliothèque de Montreuil et le musée « l'Histoire Vivante » et l'ENMD ▪ Option et ateliers arts plastiques, théâtre, musique ▪ Mise en place des classes « Vilette »

5. EDUQUER A LA CITOYENNETE, LUTTER CONTRE LA VIOLENCE

En 1992, face à la montée de la violence en milieu scolaire dans notre département, Monsieur Bottin, Inspecteur d'Académie alors en poste, le Procureur de la République et le Directeur de la sécurité Publique, signaient le premier protocole de partenariat « Police-Justice », « Education nationale ». La démarche s'appuie sur des documents intitulés « signalements d'incidents en milieu scolaire » transmis par fax par les chefs d'établissements et les inspecteurs de l'Education nationale qui relatent, en temps réels, des faits survenus dans les établissements et les écoles primaires. Ils permettent de renseigner un observatoire départemental de la violence, outil de gestion et d'aide au pilotage des établissements et des réponses partenariales faites aux personnels enseignants victimes.

Cette démarche a été depuis généralisée par circulaire ministérielle, à l'ensemble du territoire national.

Depuis 1998, des résultats qualifiés « d'encourageants » sont donnés par le bilan annuel de l'observatoire de la violence en milieu scolaire en Seine-Saint-Denis, qui montre une stagnation globale des incidents signalés, même si certains faits ont une gravité accrue et même si le premier degré est désormais touché.

Au plan local, la ville de Montreuil s'inscrit dans un dispositif partenarial Police – Justice – Education nationale intitulé « Contrat Local de Sécurité », actualisé régulièrement et qui repose sur une réelle concertation entre les différents partenaires.

La mission de l'école est double : enseigner et éduquer. En effet, comme le rappelle la circulaire départementale de rentrée 2001, l'éducation citoyenne est l'autre pôle organisateur d'une école qui se caractérise par le « vivre ensemble » et la construction collective des apprentissages. L'élève apprend ainsi dès l'école maternelle à construire des relations de respect mutuel et de coopération. Ceci contribue à la prévention de l'incivilité et de la violence. Ainsi le travail sur les règles de vie de la classe pour les plus jeunes jusqu'à l'élaboration commune du règlement intérieur en collège et lycée pour les plus âgés, peut contribuer à une meilleure qualité éducative dans la communauté scolaire.

Des dispositifs internes se développent tels que les conseils d'enfants, très formateurs, qui rendent les élèves acteurs de la vie scolaire. Les Conseils de la vie lycéenne, plus ambitieux encore, permettent une vraie représentation des lycéens à tous les niveaux, du local au national.

Des expériences innovantes sont conduites dans les REP (Réseaux d'Education Prioritaire). Ainsi dans le REP Paul Eluard du Bas-Montreuil, une formation à la résolution de conflits a permis depuis deux ans de favoriser une vraie culture de la communication pour tous les personnels et les élèves et, à terme, les parents volontaires y seront associés.

En collège, des dispositifs souples tels que les SAS (collèges Fabien et Marais de Villiers) permettent de prévenir les évictions précoces de l'école. D'autres, (les classes relais par exemple) tentent de re-scolariser des adolescents « décrocheurs », exclus ou non par le conseil de discipline. Ces dispositifs ont un coût élevé en logistique de personnel et la Ville apporte sa contribution en locaux et soutien aux projets. Le développement des relations écoles-familles permet également de réduire les problèmes de violence.

Le développement de liens plus forts avec les quartiers où vivent les établissements scolaires est favorisé par la ville de Montreuil. Elle permet à des actions ponctuelles et pertinentes de répondre à des problèmes d'hygiène, de sécurité, et de vie commune quotidiens. Dans ce cadre, le souci de la ville de développer des liens entre l'école et le péri-éducatif ou l'extrascolaire, qui s'incarnent par des associations diverses ou des lieux éducatifs, constitue également une réponse pertinente à moyen et long terme, car c'est le même public de jeunes qui est géré.

Mieux se connaître pour échanger tous ensemble autour de besoins communs identifiés, pour se réaliser dans des projets porteurs permettra à la communauté éducative, soutenue par la ville, de contribuer à la réussite de tous les jeunes montreuillois.

Niveau d'enseignement	Stratégies et moyens côté ville (2002-2005)	Stratégies et moyens côté Etat (2002-2005)
Ecoles		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des conseils d'enfants ▪ Participation annuelle d'une école élémentaire au parlement des enfants ▪ Priorité aux relations avec les familles ▪ Développement du dispositif de veille éducative
Collèges	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation du Contrat Local de Sécurité comme outil d'analyse et d'action ▪ Actions pour la sécurité aux sorties d'école (aménagement de sorties d'école, mise en place de personnels aux endroits difficiles) ▪ Soutien aux initiatives de la médecine scolaire dans le domaine de la lutte contre les abus et la violence ▪ Mise en œuvre du dispositif de veille éducative ▪ Développement de la réflexion et de l'action du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance (CCPD) ▪ Engagement des coordinateurs Développement Social Urbain (DSU) dans des actions d'expertise et de diagnostic utilisables par les écoles ▪ Soutien aux projets des REP ▪ Soutien aux initiatives des établissements ▪ Soutien aux associations travaillant avec des jeunes enfants et renforcement des partenariats (Rues et Cité, Lieu d'Ecoute et d'Accueil, Centre Médico-Psyco-Pédagogique) ▪ Développement de la cohérence entre les projets des établissements et ceux des lieux éducatifs (centres de loisirs, centres de vacances, clubs sportifs) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classe relais <i>au collège Fabien/IUT de Montreuil</i> ▪ Développement des partenariats avec le CMP, le CMPP, la PJJ ▪ Développement des partenariats avec la justice et la police ▪ Travail avec les associations de familles (familles maliennes par exemple) ▪ Développement des conseils d'élèves ▪ Utilisation des résultats de l'observatoire départemental de la violence ▪ Création de dispositifs SAS <i>aux collèges Lenain de Tillemont, P. Eluard et Politzer</i> ▪ Maintien des dispositifs SAS existants <i>aux collèges Fabien et Marais Villiers</i> ▪ Développement des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) ▪ Formation des délégués élèves ▪ Formation à la résolution de conflits (<i>REP P. Eluard</i>)

<p style="text-align: center;">Lycées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place du conseil de la Vie lycéenne, au <i>lycée J.Jaurès</i> : actions de solidarité, clubs interculturels, création d'une association des anciens élèves ▪ Projet de création d'une Maison des lycéens au lycée Jean Jaurès ▪ Développement des activités du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ▪ Création d'un groupe d'élèves centré sur l'accueil et l'accompagnement des élèves de 3^{ème} : « les ambassadeurs du lycée » ▪ Séminaires d'intégration en section de techniciens supérieurs en classe préparatoire ▪ Projet de clubs citoyens ▪ Partenariat avec l'association « Les Juristes Berbères de France » : interventions dans des classes et mise en place de projets ▪ Actions de solidarité organisées dans plusieurs classes
--	--

6. DEVELOPPER LES TICE (TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE L'ENSEIGNEMENT) ET LE B2I (BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET)

La généralisation de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TICE) dans l'enseignement répond à deux exigences. L'une vise à préparer le futur citoyen à vivre dans la société de demain et l'autre, à utiliser les richesses du multimédia pour faire évoluer les pratiques de l'enseignement. Développer l'utilisation des TICE dans les différents enseignements et faciliter la maîtrise des outils est un défi pédagogique et démocratique que l'école doit relever, afin d'aider les élèves à être plus motivés et plus autonomes.

Dans le premier degré, depuis quatre ans, une politique d'équipement des écoles a été conduite. En 1999, en Seine-saint-Denis, treize points média conseils ont été créés dont le point de Montreuil, situé au collège Marais de Villiers. L'engagement de l'Education nationale, au niveau départemental, concerne en particulier la formation et l'accompagnement des personnels (stages de formation continue, animations).

Il est mis en place une aide auprès des enseignants afin qu'ils intègrent les TICE dans leurs pratiques pédagogiques permettant ainsi aux élèves d'acquérir les compétences requises par le B2i au cours de leur cursus scolaire.

Il sera proposé aux enseignants des formations comportant un volet sur le B2i. Ces formations seront inscrites au PDF (Plan Départemental de Formation). Dans le même temps, les animateurs du Point Média conseil apporteront un soutien technique et pédagogique complémentaire.

En fin de CM2 chaque élève aura la possibilité de valider ses compétences (niveau 1 du B2i). Celles-ci sont regroupées en cinq domaines : maîtriser les premières bases de la technologie informatique, adopter une attitude citoyenne face aux informations véhiculées par l'outil informatique, produire et exploiter des documents à l'aide du traitement de textes, se documenter, et communiquer.

A la fin du second degré chaque élève aura la possibilité de valider ses compétences correspondant au niveau 2 et dans la continuité du niveau 1.

Niveau d'enseignement	Stratégies et moyens côté ville (2002-2005)	Stratégies et moyens côté Etat(2002-2005)
Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux projets de développement de l'équipement informatique ▪ Equipement de toutes les directions d'écoles ▪ Aide et assistance technique auprès des enseignants par deux agents permanents ▪ Plus globalement mise en œuvre de la convention ville, Inspection académique signée à Montreuil en novembre 2001 ▪ Aide à la création d'un « portail » éducatif (actions partenariales mettant en commun des contenus, des dialogues, des recherches, ...) ▪ Utilisation partagée de la salle de formation du personnel de la ville ▪ Développer des actions partenariales avec des entreprises pour leur participation aux équipements informatiques des écoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du Point Média Conseil à Montreuil pour accompagner la politique départementale (gestion des prêts, de matériels et logiciels aux écoles, collèges et lycées) ▪ Dotation de « matériel périphérique » aux écoles. ▪ Interventions pédagogiques et techniques du coordonnateur informatique, dans les écoles ▪ Accompagnement pédagogique pour la passation du B2I ▪ Accompagnement des projets par du personnel détaché : 1 poste pour le primaire (2x 0.5 par circonscription)
Collèges		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'utilisation d'Internet et du multimédia dans les CDI et dans la rénovation des démarches pédagogiques, toutes disciplines confondues. ▪ 1 professeur animateur par Collège déchargé à 6 heures
Lycées		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation des TICE dans le cadre de la rénovation des STS (Section Technicien Supérieur) ▪ Développement de l'utilisation d'Internet et du multimédia

7. SCOLARISER LES ELEVES HANDICAPES

La circulaire départementale de rentrée 2001 précise que la scolarisation des élèves porteurs de handicaps connaît un développement important grâce à l'implication de tous. Elle complète l'esprit de la loi de 1975.

L'intégration est devenue un droit et non plus une « tolérance ».

La circulaire du 19 novembre 1999 met en place également des groupes de coordination « Handiscol ». C'est un appui pour les acteurs au niveau local. Il concerne le premier comme le second degré.

Une réflexion départementale est instaurée quant aux structures « A.I.S » (Adaptation à l'Intégration Scolaire) concernant l'aide aux élèves en difficulté et aux élèves handicapés. Les classes de perfectionnement historiquement disparues dans les textes avec la création de CLIS en 1992 (Classe d'Intégration Scolaire avec classement selon le ou les handicaps) existent encore mais sont appelées à évoluer sous deux, trois ans au maximum.

Certains établissements spécialisés tentent aussi des expériences novatrices d'intégration en CLIS de certains élèves.

La ville de Montreuil participe à l'intégration surtout en préélémentaire et élémentaire par des personnels « d'aide à l'intégration » qui constituent une aide importante auprès des enseignants. C'est un choix fort de la ville dont il faut souligner la pertinence. C'est un soutien aux équipes éducatives qui s'inscrit dans les projets individuels d'intégration des élèves.

Dans les collèges, la même volonté d'intégration s'impose et conduit à l'ouverture des Unités Pédagogique d'Intégration (UPI).

Dès septembre 2000 deux UPI sont ouvertes à Montreuil : au collège Marcelin Berthelot et au collège Colonel Fabien. Ces unités fonctionnent en partenariat avec des centres spécialisés dont l'IME Jean Macé.

Niveau d'enseignement	Stratégies et moyens côté ville (2002-2005)	Stratégies et moyens côté Etat (2002-2005)
Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition d'emplois jeunes ville auprès des élèves handicapés ▪ Soutien matériel pour l'installation de postes élèves ▪ Aide aux transports d'enfants ▪ Subvention aux établissements ayant passé convention avec la ville 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la scolarisation des élèves handicapés (spécialisation AIS des postes de Maître Aide à l'Intégration, évolution de la carte départementale des CLIS)
Collèges		Maintien des centres pédagogiques d'Intégration (UPI)

8. PREVENIR ET TRAITER LA DIFFICULTE SCOLAIRE

Cette démarche relève d'abord de chaque maître au sein de sa classe, du cycle auquel il appartient dans le cadre d'une différenciation de la pédagogie, pour une prise en compte des acquis des élèves et de leurs difficultés. L'échec scolaire est l'affaire de tous mais avant tout celle des enseignants et des équipes pédagogiques.

La prévention et le traitement des difficultés s'appuient sur la démarche d'évaluation : les évaluations nationales (Grande section - CE2 – 6^{ème} – 5^{ème}, à partir de la rentrée 2002 – 2^{nde}), les évaluations au quotidien harmonisées dans chaque cycle et sur la pédagogie différenciée.

Dans le premier degré, les RASED (Réseau d'Aide Spécialisés aux Enfants en Difficultés) participent à la dynamique de prévention et d'aide. Ils permettent d'accroître les capacités de l'école, pour faire face à la diversité des besoins des élèves. Leur travail s'organise dans le cadre du projet d'école, garant de la cohérence des actions proposées par l'équipe éducative et dans le cadre du pilotage de l'Inspecteur d'académie et des Inspecteurs de l'Education nationale. Les élèves en difficulté sont pris en charge selon des modalités variées (regroupement d'élèves, co-intervention dans la classe, classe d'adaptation semi ouvertes).

Les élèves qui ne maîtrisent pas les compétences de base en français et en mathématiques sont accompagnés par un Programme Personnalisé d'Aide et de Progrès (PPAP) qui répond à leurs difficultés en les identifiant et en donnant des réponses adaptées.

La ville, sensible à la réussite de tous les élèves, participe à une aide financière aux projets des REP (Réseau d'Education Prioritaire, contrat de réussite, soutien aux initiatives novatrices, comme le dispositif « Coup de Pouce ») qui proposent un accompagnement d'élèves en situation de fragilité en cours préparatoire, en associant les enseignants et les parents.

Au collège et au lycée, de nouvelles orientations pédagogiques soulignent tout à la fois la nécessité de maintenir une unité des exigences nationales mais aussi de reconnaître la diversité des goûts et des aptitudes des élèves au travers des itinéraires de découverte (5^{ème} 4^{ème}) ou des travaux personnels encadrés (lycée).

L'ouverture de dispositifs spécifiques (classes SAS, classes relais...) et la mise en œuvre de nouvelles mesures pédagogiques (atelier de remédiation, séances d'aide au travail personnel, ...) ont pour objectif de faciliter le chemin de tous les élèves et d'éviter les décrochages. Par ailleurs, des classes d'accueil sont destinées à permettre l'intégration dans notre système éducatif des enfants arrivant en France. Leur poursuite d'études est facilitée en lycée professionnel dans des classes adaptées.

Niveau d'enseignement	Stratégies et moyens côté ville (2002-2005)	Stratégies et moyens côté Etat(2002-2005)
Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide aux projets des REP ▪ Soutien aux initiatives novatrices « coup de pouce », avec extension éventuelle après évaluation des actions avec les écoles situées en REP ▪ Soutien aux associations signataires de la charte d'accompagnement éducatif ▪ Poursuite des études dirigées ▪ Soutien au CMPP et aux associations aidant les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des équipes du RASED et amélioration de la prise en charge des élèves en grandes difficultés de cycles 1, 2, 3. ▪ Variation des modalités d'aide et de soutien pour les élèves en difficulté (aide et soutien dans la classe, regroupement temporaire d'élèves dans une classe d'adaptation semi-ouverte, scolarisation dans une classe particulière)
Collèges		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 SEGPA
Lycées		<ul style="list-style-type: none"> ▪ TPE (Travaux Personnalisés et Encadrés) ▪ Mise en place de séances d'aides individualisées spécifiques dans chaque établissement ▪ Actions d'aide pédagogique aux élèves en prévention au décrochage scolaire ▪ Ateliers d'orientation animés par les COP pour les élèves en « panne » de projets ▪ Organisation de séances d'aide au travail personnel dans la journée, après les cours, encadrées par des surveillants ou des aides éducateurs ▪ Entraînements réguliers aux examens par des devoirs communs, des examens blancs, oraux ou écrits.
Enseignement supérieur		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de tutorat en classe préparatoire littéraire

9. AMELIORER L'ORIENTATION DES ELEVES

La loi d'orientation votée en juillet 1989 à l'unanimité de la représentation nationale fixe à l'Ecole, deux objectifs ambitieux :

- le premier, lui demande de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat (tous baccalauréats confondus).
- le second, mais plus exigeant, demande de ne laisser aucun élève sortir du système éducatif sans un diplôme de niveau V (CAP/BEP).

Le projet pour l'Académie de Créteil se fixe pour objectif de concevoir une action collective en faveur de la réussite scolaire de tous les élèves pour la rendre moins dépendante de l'origine sociale et culturelle, pour que les inégalités devant la réussite s'estompent rapidement et que l'orientation dans les parcours de formation socialement les plus prometteurs ne soit plus dépendante de l'appartenance sociale.

Toutes les enquêtes depuis des années le confirment : la plus grande partie de la population considère que l'Ecole doit contribuer à une société plus juste.

Quelles que soient leurs conditions de vie, il s'agit donc, de préparer tous nos élèves à une entrée réussie dans la vie sociale et dans l'exercice d'une activité professionnelle.

Concrètement, enseignants et conseillers d'orientation-psychologues doivent s'engager à l'entrée dans chaque nouveau cycle (6^{ème}, 2^{nde} générale, technologique ou professionnelle) dans un véritable travail de prévention des difficultés et des échecs afin de faciliter les conditions d'entrée dans de nouvelles formes d'apprentissage. Ils doivent encourager la poursuite d'études des bacheliers technologiques, en particulier tertiaires, et l'entrée dans les classes préparatoires aux grandes écoles des bacheliers généraux issus de classes sociales culturellement moins favorisées qui hésitent à envisager des formations d'excellence.

Les collégiens scolarisés en zone d'éducation prioritaire et les élèves de la voie professionnelle du lycée doivent bénéficier d'une attention particulière, de structures spécialisées, d'un accompagnement destiné à prévenir les sorties prématurées...

De telles ambitions ne peuvent aboutir que par la mobilisation de tous les acteurs du système éducatif et par la construction d'un dialogue permanent avec les familles pour que le degré de familiarité avec l'Ecole, la méconnaissance de la valeur professionnelle des diplômes de l'enseignement supérieur pèsent moins sur le devenir scolaire.

Dans le cadre du district, il convient également d'enrichir l'offre de formation en lui donnant plus de lisibilité et de cohérence.

A Montreuil, au travers de ses quatre lycées (Condorcet, Eugénie Cotton, Horticulture, Jean Jaurès), l'Ecole offre à tous les élèves de 3^{ème}, un éventail de poursuites d'études très large et varié, incluant des sections rares et porteuses de débouchés professionnels.

Les six autres lycées de notre district (Bagnolet, Montreuil, Noisy le Sec, Romainville, Rosny Sous Bois), enrichissent fort utilement cette palette.

Le lycée Condorcet est récemment devenu l'un des premiers lycées des métiers. Il regroupe, à ce titre, l'ensemble des formations professionnelles et technologiques du secteur génie matériaux / traitement de surface (du CAP au BTS). Une classe préparatoire scientifique est envisagée.

Le lycée Jean Jaurès a ouvert, en septembre 2001, des classes préparatoires littéraires.

Le lycée d'Horticulture et du paysage est le seul en France à proposer une formation préparatoire aux écoles supérieures du paysage de Versailles et de Bordeaux.

Le lycée Eugénie Cotton propose des poursuites d'études post-Bac rares :

- BTS communication visuelle :
- option graphisme
- option multimédia (il en existe 2 en France)
- licence professionnelle communication informatique et multimédia (CIM) en partenariat avec l'IUT de la ville (Paris VIII).

Il convient de maintenir, de renforcer, de développer cette palette.

Niveau d'enseignement	Stratégies et moyens côté ville (2002-2005)	Stratégies et moyens côté Etat(2002-2005)
Collèges	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du partenariat avec les établissements scolaires, les fédérations de parents d'élèves et le CIO ▪ Soutien de Montreuil Dépêche pour tout article à paraître ▪ Soutien aux initiatives du CIO ▪ Tirage de documents ▪ Construction d'outils d'information des familles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension de la liaisons CM2 6^{ème} ▪ Dans le cadre du nouveau district : <ul style="list-style-type: none"> - formation des professeurs principaux de 3^{ème} et de 2^{nde} - mise en place de la liaison 3^{ème} - 2^{nde} - Organisation des journées portes ouvertes à destination des familles - Réflexion sur la mise en cohérence et l'élargissement de la carte des formations ▪ Amélioration des résultats obtenus rapportés aux objectifs fixés par l'Education nationale en matière de réussite
Lycées		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liaison Terminale / Enseignement supérieur

10. DEVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le district VI et la ville de Montreuil offrent une large palette de formations. Ceci est un atout intéressant pour les élèves et leur famille afin de trouver dans leur ville ou sur un territoire proche des formations souhaitées.

Par ailleurs, le travail engagé dans le cadre de l'intercommunalité par l'ACTEP renforce cette coopération et la réflexion pour que l'Est Parisien offre à ses jeunes habitants des formations de qualité et de haut niveau dans tous les domaines.

I - Classes préparatoires :

- a) L'ouverture d'un C.P.G.E. littéraire en septembre 2001 au lycée Jean Jaurès doit être complétée à la rentrée 2002 par l'ouverture de la 2^{ème} année.

En cohérence avec les orientations académiques et le projet établissement du lycée, en cours d'élaboration, cette CPGE littéraire pourra développer particulièrement son orientation vers les langues.

Dans le même esprit, une réflexion sera poursuivie pour l'ouverture d'une classe préparatoire aux langues orientales pour l'enseignement notamment du chinois et éventuellement d'autres langues (arabe, vietnamien, hébreu, berbère, bambara...) en coopération avec l'INALCO.

- b) L'ouverture d'une classe préparatoire scientifique est envisagée au lycée Condorcet pour la rentrée 2003, au plus tard : son contenu devra faire l'objet d'une réflexion prenant en compte à la fois les axes de développement du lycée et les potentiels existants dans cette partie de la Seine-Saint-Denis au sein du Bassin de formation.

II – Autres formations supérieures en lycée :

- a) Lycée Eugénie Cotton

- Sous réserve d'une extension du lycée, la création d'un CAP (diplôme de niveau V) permettrait à cet établissement de candidater pour un label de « lycée des métiers » arts appliqués.
- Cet agrandissement permettrait également de développer le nombre de places offertes en section de technicien supérieur et en licence professionnelle (communication, informatique et multimédia) ouverte en septembre 2000 en partenariat avec l'IUT de Montreuil.

- b) Lycée Horticole

Le travail entrepris par la région et le département devra se poursuivre afin de clarifier le statut de cet établissement et d'en permettre ainsi le développement.

III – IUT

L'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Montreuil s'efforcera de poursuivre sa politique de recrutement d'étudiants issus des bacs technologiques et professionnels dans les deux départements d'informatique et OGP.

- Développement des formations existantes :

L'IUT augmentera sa capacité d'accueil, tant pour la formation sous statut étudiant (création nécessaire d'un troisième groupe) que sous statut d'apprentissage. Le recrutement d'étudiants pour la licence professionnelle *Communication, Informatique et Multimédia* – en partenariat avec le lycée Eugénie Cotton – créée à la rentrée 2000 s'effectuera selon les mêmes critères.

- Nouvelles formations

Le développement des nouvelles formations dans les prochaines années pourrait être ainsi planifié :

- Création d'une licence professionnelle de *Génie Industriel* dans le département Organisation Gestion de la Production
- Création du DUT OGP par apprentissage
- Ouverture d'un département Service et Réseaux de communication

La réalisation de chacun de ces projets demeure subordonnée à l'attribution des moyens humains, en personnel administratif et enseignant. Ces différents développements ne sont concevables que si ces taux d'encadrement s'alignent sur la moyenne nationale des autres IUT.

IV – Accueil d'écoles d'ingénieurs

Montreuil et l'ACTEP doivent développer un plan offensif pour accueillir les grandes écoles sur leur territoire. Un travail doit être mené avec la préfecture de région ainsi qu'avec la région Ile de France et le ministère de l'Education Nationale dans le cadre de l'avenant au plan U3000.